

*A la lumière des mesures prises par le gouvernement fédéral belge pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, bpost SA recommande vivement à ses actionnaires de ne pas participer à l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires en personne mais plutôt digitalement ou de voter par voie électronique, par procuration ou par correspondance.  
Il relève de la responsabilité de bpost SA de limiter les risques pour la santé de ses actionnaires, prestataires de service et employés, tout en garantissant aux actionnaires leur droit de vote.*



**bpost**

*Société anonyme de droit public*

**Centre Monnaie, 1000 Bruxelles**

**N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)**

**("bpost SA")**

**PROCURATION**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES**

**DU 15 SEPTEMBRE 2021**

Ce formulaire papier dûment complété, daté et signé doit être retourné pour le **9 septembre 2021 à 16h00** (heure belge) au plus tard à :

**Euroclear Belgium**

E-mail : [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com)

Les formulaires de procuration reçus en retard ou ne répondant pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e) (nom et prénom/dénomination de la société) (le « **Mandant** ») :

.....

Valablement représenté(e) par (nom et prénom, fonction) – à ne compléter que si la soussignée est une personne morale :

.....

Domicilié(e) à/dont le siège est établi à :

.....

Propriétaire  
de

.....
-------

quantité

actions dématérialisées (\*)  
actions nominatives (\*)

de bpost SA

(\*) biffer la mention inutile

désigne comme son mandataire spécial (le « **Mandataire** ») la personne suivante :

Nom et prénom : .....

Domicile : .....

*(Veuillez noter qu'au cas où vous désigneriez un membre du conseil d'administration ou tout autre collaborateur ou personne liée à bpost SA, cette personne sera réputée, en vertu de la loi, présenter un conflit d'intérêts potentiel).*

pour représenter le (la) soussigné(e) lors de l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires de bpost SA qui se tiendra au BluePoint Brussels Conference & Business Centre, Bd. A. Reyers 80, 1030 Bruxelles (Belgique), le 15 septembre 2021 à 14h (heure belge), et pour voter sur chacune des résolutions proposées comme indiqué ci-après :

*Veuillez fournir vos instructions de vote (pour, contre, abstention) par écrit sous chaque résolution proposée.*

*En l'absence d'instructions de vote, le Mandataire votera en faveur des résolutions à l'ordre du jour. Veuillez noter que, en vertu de la loi, ceci ne vaut pas si vous désignez un membre du conseil d'administration ou tout autre collaborateur ou personne liée à bpost SA. Cette personne sera uniquement habilitée à voter si des instructions spécifiques lui ont été données pour chaque point de l'ordre du jour.*

**1. Administrateurs – Nomination.**

*Le 12 juillet 2021, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité de personne chargée de la gestion journalière ("CEO") de bpost SA, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de six ans.*

*Conformément à son droit de nomination en vertu de l'article 14, §2 des Statuts, l'Etat belge propose de nommer Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.*

*Conformément à la politique de rémunération de bpost, son mandat en qualité d'administrateur ne sera pas rémunéré.*

*Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination, recommande de voter en faveur de la résolution proposée.*

*Le curriculum vitae de Monsieur Dirk Tirez est disponible sur le site Internet de bpost: <https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>.*

Proposition de résolution :

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Monsieur Dirk Tirez en qualité d'administrateur, pour une durée prenant fin après 6 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que son mandat d'administrateur ne sera pas rémunéré.

<b>POUR</b>	
-------------	--

<b>CONTRE</b>	
---------------	--

<b>ABSTENTION</b>	
-------------------	--

## 2. Procuration.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires confère un mandat spécial à Monsieur François Soenen et Madame Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter bpost SA dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant de la résolution susmentionnée. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

---

### Modalités de participation

Le (la) soussigné(e) (Mandant) déclare par la présente avoir accompli dans les délais toutes les formalités reprises dans l'avis de convocation aux fins de participer et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires (l' « **Assemblée** »). La preuve de l'accomplissement de ces formalités devra être fournie avant le **9 septembre 2021** de la façon exposée dans la convocation.

### Pouvoirs du Mandataire

Le Mandataire est autorisé par la présente à poser les actes suivants au nom du (de la) soussigné(e) : voter ou s'abstenir de voter sur toute résolution proposée concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée, le cas échéant conformément aux instructions de vote susmentionnées.

En outre, le Mandataire est autorisé par la présente à signer pour le compte du (de la) soussigné(e) tout procès-verbal, acte ou document et, en général, à faire ce qui s'avère nécessaire ou utile pour l'exécution de cette procuration.

Dans l'hypothèse où l'Assemblée ne serait pas à même de délibérer valablement ou si elle devrait être reportée pour quelque raison que ce soit, le Mandataire est autorisé à participer à toute assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour ou un ordre du jour similaire à celui de l'assemblée en question. Toutefois, cette disposition ne s'appliquera que si le Mandant a rempli en temps utile les formalités requises pour participer et prendre part au vote à ladite assemblée ultérieure.

### Effet de l'(éventuel) exercice du droit de requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour et de soumettre des propositions de résolution quant au formulaire de procuration

Un ou plusieurs actionnaires détenant individuellement ou conjointement trois pour cent (3 %) du capital de la Société peu(ven)t exercer son(leur) droit, conformément à l'article 7:130 du Code belge des sociétés et des associations, de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un ou plusieurs sujets à traiter et de soumettre des propositions de résolutions concernant des sujets inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Dans pareil cas, la Société publiera au plus tard le **31 août 2021** sur son site Internet (<http://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>) les formulaires adéquats pouvant être utilisés par les actionnaires pour voter par procuration. A ces formulaires seront ajoutés les sujets supplémentaires à traiter et les propositions de résolutions y afférentes qui seraient inscrites à l'ordre du jour et/ou uniquement les propositions de résolutions qui seraient formulées.

Les règles suivantes s'appliqueront dans ce cas :

- (a) Si la présente procuration a été valablement notifiée avant publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée (à savoir au plus tard le 31 aout 2021), elle restera valable concernant les points mentionnés à l'ordre du jour pour lequel elle a été donnée.
- (b) Si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs nouvelles propositions de résolutions concernant des sujets figurant initialement à l'ordre du jour, le Mandataire est autorisé à s'écarter de toute instruction donnée par le Mandant si l'exécution de cette instruction est susceptible de compromettre les intérêts du Mandant. Le cas échéant, le Mandataire est tenu d'en informer le Mandant.
- (c) Si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte un ou plusieurs nouveaux sujets à traiter, la procuration doit indiquer si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces points ou s'il doit s'abstenir.

À la lumière de ce qui précède, et selon le cas, le Mandant déclare formellement par la présente :

- donner pour instruction au Mandataire de s'abstenir quant aux nouveaux sujets et aux propositions de résolutions correspondantes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée;
- autoriser le Mandataire à émettre un vote sur les nouveaux points et les propositions de résolutions correspondantes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, de la manière qu'il juge appropriée, compte tenu des intérêts du Mandant.

Si le Mandant n'a coché aucune de ces cases ou si le Mandant les a cochées toutes les deux, le Mandataire doit s'abstenir d'émettre un vote sur les nouveaux sujets et les propositions de résolutions y afférentes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Fait à :

Le :

---

(signature(s))\*

Nom\*\* :

Titre :

*(\*) La (les) signature(s) doi(ven)t être précédée(s) de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »*

*(\*\*) Si la signature se fait pour le compte d'une société, veuillez préciser le nom, le prénom et le titre de la ou des personnes physiques signataires et de fournir les documents justificatifs attestant leurs pouvoirs de représentation. A défaut, le signataire déclare et garantit à bpost SA avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte de l'actionnaire.*